

VICTIMES & CITOYENS

Depuis sa création, l'association **VICTIMES ET CITOYENS** agit sur un double front:

- **Aider les victimes d'accident de la route** en leur apportant soutien moral et conseils juridiques dans toute la France.
- Mobiliser les victimes et leurs proches comme **acteurs de la prévention**.

Elle travaille depuis plusieurs années en collaboration avec les forces de l'ordre, les centres hospitaliers, la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière et le Ministère de la Justice.

Rejoignez l'association!

Oui, votre adhésion a du sens! En adhérant à Victimes et Citoyens, vous soutiendrez son assistance aux victimes de la route et à leurs proches mais aussi ses actions de sensibilisation aux dangers routiers.

Le soutien d'adhérents est indispensable pour poursuivre ce véritable combat pour la vie!

BULLETIN D'ADHESION :

A retourner : Association Victimes et Citoyens - 9 rue Pajou 75016 PARIS

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville :

CP

Tél :

Email :

Je souhaite adhérer à l'Association « Victimes et Citoyens » pour un an :

Adhésion simple (25€) Adhésion jeune - 25 ans (5€) Adhésion bienfaiteur (60€)

Je souhaite compléter mon adhésion ou faire un don à l'association de€

Date :

Signature :

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Association Victimes et Citoyens ».

Les dons permettent la déductibilité suivante : **Pour les particuliers : 66%** du montant de leurs dons, dans la limite globale de 6% du revenu imposable **Pour les entreprises** assujetties à l'impôt sur les sociétés, l'ensemble des versements au titre de mécénat permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt de 60%** du montant du montant de ses versements pris dans la limite de 5 pour mille du CA HT de l'entreprise. Au delà de 5 pour mille, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.

